

Article 31 du Règlement

Je vais parler un peu de l'histoire de l'Afrique. Je connais personnellement les effets du problème de la dette en Afrique, car j'ai voyagé au Soudan et en Érythrée. En sortant de mon hôtel, à Khartoum, il m'a été donné de voir un des exemples les plus frappants de la polarisation qui existe dans un pays où les politiques internes sont placées sous la surveillance du FMI. Dans la rue, il y avait un jeune mendiant handicapé—nous ignorons s'il s'agissait d'un handicap volontaire. Il se tenait à côté d'un âne très décharné et à côté de l'âne se trouvait une énorme limousine Mercedes Benz. C'est le genre de chose que l'on voit lorsque le FMI prend la direction des affaires en Afrique. On ne comprend pas les résultats de ses politiques. On ne comprend pas que ses politiques portent atteinte à l'humanité.

Julius Nyerere, l'ancien président de la Tanzanie, a dit qu'il existait un moyen d'examiner les véritables raisons de l'accumulation de cette dette. On reproche sa pauvreté au tiers monde. L'énorme dette du tiers monde découle de petites ambitions en matière de développement et d'événements extérieurs indépendants de la volonté des pays en développement.

Ce qui s'est passé après le premier choc pétrolier de 1973, c'est que bien des pays du tiers monde ont emprunté de l'argent pour s'adapter plus facilement aux nouveaux prix pétroliers. Il était facile d'obtenir du crédit car les banques occidentales essayaient d'écouler de façon rentable les excédents de l'OPEP qui leur avaient été confiés. Je connais ce genre de raisonnement parce que j'étais banquière avant de travailler pour un organisme non gouvernemental. Je sais comment fonctionnent les banques. Lorsqu'elles ont trop d'argent, elles veulent le placer dans ces pays pour le faire fructifier. C'est ce qui s'est passé. Le tiers monde n'a fait que profiter de l'occasion.

Nyerere a dit ceci: «Les dettes faramineuses qui en résultent sont un problème national, et pas seulement pour les pays débiteurs.» Nous nous sommes mis à rembourser et à honorer les demandes de remboursement, mais nous sommes de moins en moins en mesure de le faire à cause de l'évolution de la situation mondiale depuis que les dettes ont été contractées. C'est pourquoi les dettes posent un problème aux pays en développement.

C'est ce que va être mon principal argument au sujet de ce projet de loi.

Nous sommes embarqués dans la même galère. Nous ne pouvons envisager de remettre la dette de l'Afrique

subsaharienne sans songer à ce qui se passe chez nous. Nous devons être au courant de l'existence de ce lien avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Dans le monde d'interdépendance qui est le nôtre, nous pouvons très bien suivre la même voie que ces pays.

Durant le temps qu'il me reste avant la période des questions, je tiens tout simplement à attirer l'attention de la Chambre sur ces liens d'interdépendance. Notre propre déficit budgétaire présente des parallèles avec la dette du tiers monde. Un organisme, OXFAM Canada, a comparé notre budget à un ajustement structurel du FMI que nous nous sommes imposé nous-mêmes. Sur ce, j'en resterai là en espérant que nous pourrions continuer plus tard.

M. le vice-président: Nous passerons aux déclarations des députés, en commençant par le député de South Shore.

• (1100)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES PÊCHES**L'ÉTAT DES STOCKS DE MORUE DU NORD**

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, voici ce qu'on peut lire à la page 21 du rapport du Groupe de travail Harris rendu public aujourd'hui:

L'état actuel des stocks de morue du nord ne permet pas de conclure que ceux-ci sont menacés.

Cependant, pour que les stocks recommencent à s'accroître, il faudra prendre des mesures, y compris, semblerait-il, une réduction du TPA pour l'an prochain.

Je m'attends à ce que diverses propositions soient présentées au cours des prochains mois en ce qui concerne les mesures qui devraient être prises pour régler le problème. On a déjà proposé une mesure qui serait totalement et absolument inacceptable pour tous les Néo-Écossais. Il s'agit d'une diminution de la participation des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, participation qui remonte à plus de deux siècles, à cette activité vitale que les Néo-Écossais eux-mêmes ont contribué à développer et qui profite tant aux usines de conditionnement du poisson de la Nouvelle-Écosse et aux travailleurs de ces usines, ainsi qu'à l'économie de la province.